

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière sera saisi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 23 avril 2018, à 20 h, à la salle du conseil, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande vise la modification de la définition de demi-étage de façon à ce que l'aménagement d'une entrée d'habitation à demi-étage (split-level) soit considéré comme un bâtiment à 1 1/2 étage.

Dans le cas où le conseil décidait d'approuver cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait réputée conforme au règlement de zonage de la Ville.

**Identification du site concerné : le lot 4 914 810 qui sera connu comme le
102, 14^e rue Bérubé**

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière de la Ville de La Pocatière, avant la tenue de ladite séance ordinaire, ou en se présentant à cette séance pour faire valoir ses objections verbalement.

Donné à La Pocatière, ce 29 mars 2018.

Danielle Caron, greffière